

Transit de marchandises via le corridor Nord

Version 1 · Validée le 11 octobre 2026 · Prochaine révision le 11 octobre 2027

Le corridor Nord relie le port de Mombasa au Kenya, à l'Ouganda, au Rwanda, au Burundi et à l'est de la RD Congo. Le transit y est coordonné par la Northern Corridor Transit and Transport Coordination Authority (NCTTCA) et suit le régime douanier de transit de la CAE, avec suivi électronique de la cargaison.

Étapes	Délai total	Coûts fixes publiés	Institution responsable
4	Non communiqué	Non communiqué	KRA

4 coût(s) proportionnel(s), variable(s) ou non publié(s)

Prérequis

- Disposer d'une garantie ou d'un cautionnement de transit valide

Étapes

1. Déclaration de transit au port de Mombasa

La déclaration de transit douanier est déposée auprès de l'autorité douanière kényane, indiquant l'itinéraire et le bureau de douane de sortie du Kenya (généralement Malaba ou Busia).

Institution KRA **Canal** En ligne **Coût** Non communiqué

2. Suivi électronique le long du corridor

La cargaison est suivie par un système électronique de suivi des marchandises en transit (Regional Electronic Cargo Tracking System), réduisant les contrôles physiques en cours de route.

Canal Au guichet **Coût** Non communiqué

3. Passage frontalier au poste-frontière à guichet unique

Le passage se fait à l'un des postes-frontières à guichet unique du corridor (par exemple Malaba ou Busia entre le Kenya et l'Ouganda), où les formalités des deux pays sont en principe traitées en un seul arrêt.

Institution Malaba OSBP **Canal** Au guichet **Coût** Non communiqué



4. Clôture du transit à destination

À l'arrivée au bureau de douane de destination, le document de transit est acquitté et la garantie libérée.

Canal Au guichet **Coût** Non communiqué

Base légale

- Protocole sur l'établissement de l'Union douanière de la CAE (Protocole sur l'union douanière de la CAE)

Sources

1. Northern Corridor Transit and Transport Coordination Authority, official website, NCTTCA , consulté le 11 octobre 2026
<https://ttcanc.org>
2. Kenya Ports Authority, official website, KPA , consulté le 11 octobre 2026
<https://www.kpa.co.ke>

Document d'information établi à partir des sources citées. Seuls les textes officiels et les décisions des administrations compétentes font foi. Vérifiez la version en vigueur avec le code QR.

